

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ORS MULTIPLE 2019

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) « **EDF ORS** »

Code AMF : 990000122389

FIA d'épargne salariale de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Capital garanti

L'objectif de gestion du compartiment, classé « FCPE à formule », est de permettre à l'investisseur, détenteur de parts du compartiment à compter du [16 juillet 2019], de recevoir à l'échéance de la formule (avant prélèvements fiscaux et sociaux applicables), soit le [16 juillet 2024] ou en cas de sortie anticipée :

- 100% de son Apport Personnel ⁽¹⁾ ;
- majoré du plus élevé entre :
 - (i) un rendement minimum garanti capitalisé de 2 % par an sur l'Apport Personnel
 - (ii) 1 285 % ⁽²⁾ de la hausse moyenne éventuelle de l'action EDF

La hausse moyenne éventuelle, constatée en cas de performance positive de l'action EDF, cotée sur Euronext Paris (Compartiment A), correspond à la différence entre (i) le « Cours Moyen Intermédiaire » ou le « Cours Moyen Final », calculés sur la base d'une moyenne de 60 relevés mensuels ⁽³⁾ de l'action EDF et (ii) le "Prix de Référence" ⁽⁴⁾ de l'action EDF.

En cas de demande de sortie anticipée reçue avant le [24 mai 2024] inclus, la hausse moyenne éventuelle correspond à la différence entre (i) le "Cours Moyen Intermédiaire" de l'action EDF et (ii) le "Prix de Référence" de l'action EDF.

Le "Cours Moyen Intermédiaire" est égal à la moyenne (i) des relevés mensuels déjà effectués jusqu'à la date de sortie anticipée et (ii) du dernier relevé mensuel effectué, reproduit sur tous les relevés mensuels restant à effectuer, afin d'obtenir une moyenne calculée sur 60 relevés mensuels. Chaque relevé mensuel ne peut être inférieur au Prix de Référence de l'action EDF.

A l'échéance, la hausse moyenne éventuelle correspond à la différence entre (i) le "Cours Moyen Final" de l'action EDF et (ii) le "Prix de Référence" de l'action EDF.

Le "Cours Moyen Final" est égal à la moyenne des 60 relevés mensuels. Chaque relevé mensuel ne peut être inférieur au Prix de Référence de l'action EDF.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCPE a conclu une opération d'échange avec la contrepartie Crédit Agricole Corporate & Investment Bank ("CACIB").

(1) L'Apport Personnel ou **Investissement Initial** correspond au montant versé personnellement par le porteur de parts.

(2) Le Coefficient multiplicateur égal à 1 285 % peut être ajusté dans les conditions décrites dans le Règlement du FCPE.

Ce coefficient intègre l'effet du complément bancaire versé par la Banque qui permet de multiplier par 10 le montant de l'opération.

(3) Chacun des 60 relevés mensuels constatés du 31/07/2019 inclus au 28/06/2024 inclus.

Un relevé mensuel est égal au plus élevé entre le cours de clôture de l'action EDF à chaque fin de mois et le Prix de Référence.

(4) Le Prix de Référence est égal à la moyenne arithmétique de chacun des cours moyens pondérés par les volumes journaliers de l'action EDF, relevés lors de chacune des 20 séances de bourse du 23 mai 2019 au 19 juin 2019.

Le **Prix de Souscription** est égal au Prix de Référence diminué d'une décote de 20 %

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées mensuellement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé
 Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque de niveau 1 reflète le risque associé à la formule du compartiment, indexée sur l'action EDF.

Ce calcul de risque est effectué sur des simulations historiques passées ; toutefois, le FCPE bénéficie d'une garantie du capital.

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

■ L'investisseur bénéficie d'une garantie de recevoir 100% de son capital et un rendement minimum garanti à l'échéance et en cas de sortie anticipée. Ceci en échange de la décote, des dividendes et tous les autres droits financiers attachés aux actions EDF.

RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCPE NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

■ **Risque de contrepartie** : le FCPE est exposé au risque de défaillance de CACIB en qualité de contrepartie et en qualité de garant du FCPE.

Avantages de la formule pour le Porteur de Parts

L'investisseur est assuré de récupérer, tant à l'échéance qu'en cas de sortie anticipée, 100% de son Apport Personnel, augmenté du montant le plus élevé entre un rendement minimum garanti capitalisé de 2 % par an sur l'Apport Personnel et 1 285 % de la hausse moyenne du cours de l'action EDF par rapport au Prix de Référence.

En cas de baisse du cours de l'action EDF en dessous du Prix de Référence, à une date d'un des relevés mensuels, le cours de l'action pris en compte pour ce relevé mensuel sera égal à ce Prix de Référence. Ainsi, la baisse du cours de l'action EDF en-dessous du Prix de Référence n'impacte pas négativement la plus-value.

Inconvénients de la formule pour le Porteur de Parts

L'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes, droits ou produits attachés aux Actions.

L'investisseur ne bénéficiera pas de la décote par rapport au Prix de Référence.

L'investisseur ne bénéficiera pas totalement de la hausse éventuelle du cours de l'action EDF, la plus-value lui revenant dépendant de la hausse moyenne calculée sur la période. Le Compartiment est exposé au risque de défaillance de CACIB en qualité à la fois de contrepartie et de garant. De ce fait, ainsi qu'en cas d'ajustement ou de résiliation de l'opération d'échange dans des situations exceptionnelles, l'investisseur pourra recevoir un montant inférieur au montant garanti.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du compartiment.

Les hypothèses considérées dans ces exemples sont :

- un Prix de Référence (prix de l'action non décoté) de **14 €** ;
- un Prix de Souscription (prix de l'action décoté) de **11,20 €** ;
- le porteur souscrit 1 part du fonds, correspondant à un versement de **11,20 €**.

Chacun des scénarios présentés ci-dessous illustre une évolution possible du cours de l'action sur la période de blocage de 5 ans.

Scénario défavorable

Aucun des relevés mensuels du cours de l'action EDF n'est supérieur au Prix de Référence :

Le porteur reçoit à l'échéance (**Cours Moyen Final = 14 €**) :

- ▶ son Apport Personnel de 11,20 € ; majoré du maximum entre :
 - ▶ 2 % capitalisé par année écoulée, soit 10,42 % à l'échéance : $10,42\% \times 11,20 = 1,167 \text{ €}$;
 - ▶ 1 285 % de la plus-value calculée entre le Cours Moyen Final et le Prix Non Décoté : $1\ 285\% \times (14 - 14) = 0 \text{ €}$;

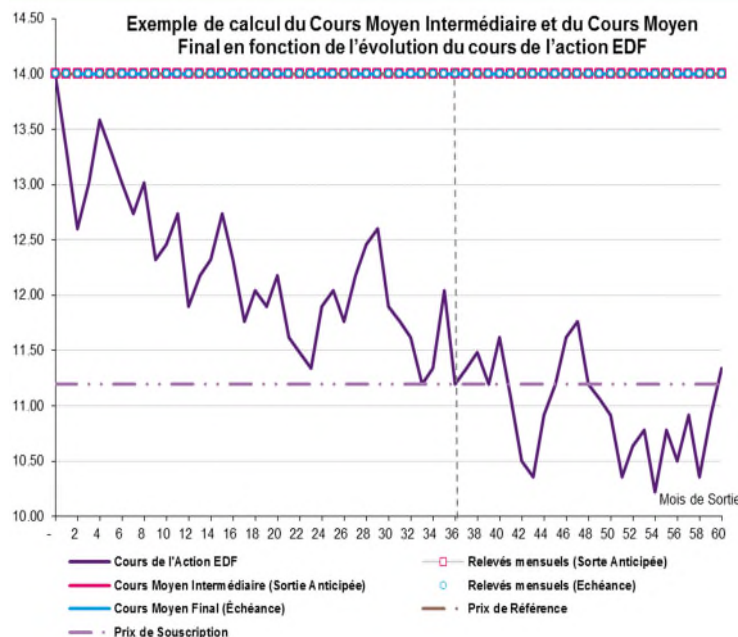
soit un total par part à l'échéance de **12,367 €** correspondant à une performance de +10,42 %, soit un rendement annuel de +2 %.

Le porteur reçoit en cas de sortie anticipée au bout de 36 mois (**Cours Moyen Intermédiaire = 14 €**) :

- ▶ son Apport Personnel de 11,20 € ; majoré du maximum entre :
 - ▶ 2 % capitalisé par année écoulée, soit 6,20 % au bout de 36 mois : $6,20\% \times 11,20 = 0,694 \text{ €}$;
 - ▶ 1 285 % de la plus-value calculée entre le Cours Moyen Intermédiaire et le Prix Non Décoté : $1\ 285\% \times (14 - 14) = 0 \text{ €}$;

soit un total par part en cas de sortie anticipée de **11,894 €** correspondant à une performance de +6,20 %, soit un rendement annuel de +2 %.

Dans ce cas, la plus-value est faible pour le porteur de part. Il est assuré de récupérer son Apport Personnel majoré du rendement minimum garanti de 2 % par an sur l'Apport Personnel malgré la performance négative de l'action EDF.



Scénario moyen

Plusieurs relevés mensuels du cours de l'action EDF sont supérieurs au Prix de Référence :

Le porteur reçoit à l'échéance (**Cours Moyen Final = 14,60 €**) :

- ▶ son Apport Personnel de 11,20 € ; majoré du maximum entre :
 - ▶ 2 % capitalisé par année écoulée, soit 10,42 % à l'échéance : $10,42\% \times 11,20 = 1,167 \text{ €}$;
 - ▶ 1 285 % de la plus-value calculée entre le Cours Moyen Final et le Prix Non Décoté : $1\ 285\% \times (14,60 - 14) = 7,710 \text{ €}$;

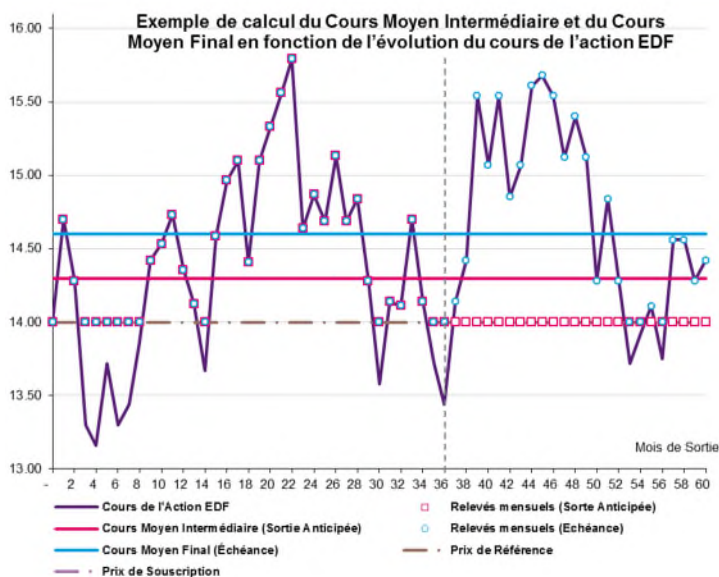
soit un total par part de 18,91 € correspondant à une performance de +68,84 %, soit un rendement annuel de +11,03 %.

Le porteur reçoit en cas de sortie anticipée au bout de 36 mois (**Cours Moyen Intermédiaire = 14,30 €**) :

- ▶ son Apport Personnel de 11,20 € ; majoré du maximum entre :
 - ▶ 2 % capitalisé par année écoulée, soit 6,20 % au bout de 36 mois : $6,20\% \times 11,20 = 0,694 \text{ €}$;
 - ▶ 1 285 % de la plus-value calculée entre le Cours Moyen Intermédiaire et le Prix Non Décoté : $1\ 285\% \times (14,30 - 14) = 3,855 \text{ €}$;

soit un total par part de 15,055 €, correspondant à une performance de +34,42 %, soit un rendement annuel de +10,23 %.

La plus-value est calculée à partir du Prix de Référence (14 €) et non à partir du Prix de Souscription (11,20 €), le porteur renonce donc au bénéfice direct de la décote de 20 %. Toutefois, chaque relevé mensuel inférieur au Prix de Référence est remplacé par le Prix de Référence, ce qui offre une protection supplémentaire.



Plusieurs relevés mensuels du cours de l'action EDF sont supérieurs au Prix de Référence :

Le porteur reçoit à l'échéance (**Cours Moyen Final = 15,10 €**) :

- ▶ son Apport Personnel de 11,20 € ; majoré du maximum entre :
 - ▶ 2 % capitalisé par année écoulée, soit 10,42 % à l'échéance : $10,42\% \times 11,20 = 1,167 \text{ €}$;
 - ▶ 1 285 % de la plus-value calculée entre le Cours Moyen Final et le Prix Non Décoté : $1\,285\% \times (15,10 - 14) = 14,135 \text{ €}$;

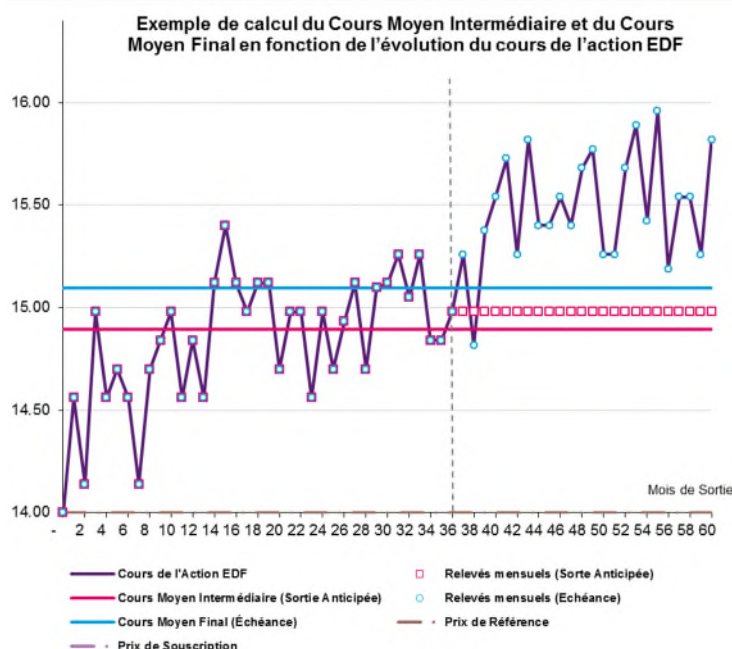
soit un total par part de 25,335 € correspondant à une performance de +126,21%, soit un rendement annuel de +17,71%.

Le porteur reçoit en cas de sortie anticipée au bout de 36 mois (**Cours Moyen Intermédiaire = 14,90 €**) :

- ▶ son Apport Personnel de 11,20 € ; majoré du maximum entre :
 - ▶ 2 % capitalisé par année écoulée, soit 6,20 % au bout de 36 mois : $6,20\% \times 11,20 = 0,694 \text{ €}$;
 - ▶ 1 285 % de la plus-value calculée entre le Cours Moyen Intermédiaire et le Prix Non Décoté : $1\,285\% \times (14,90 - 14) = 11,565 \text{ €}$;

soit un total par part de 22,765 €, correspondant à une performance de +103,26 %, soit un rendement annuel de +26,30 %.

La plus-value est calculée à partir du Prix de Référence (14 €) et non à partir du Prix de Souscription (11,20 €), le porteur renonce donc au bénéfice direct de la décote de 20 %. Toutefois, chaque relevé mensuel inférieur au Prix de Référence est remplacé par le Prix de Référence, ce qui offre une protection supplémentaire.



FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par le FCPE sur une année

Frais courants	Néant *
----------------	---------

Frais prélevés par le FCPE dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

* Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Par ailleurs, nous vous informons que l'Entreprise prend à sa charge les frais de gestion ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à l'article « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE « EDF ORS », disponible sur simple demande à la société de gestion.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE.
- Forme juridique : individualisé de groupe.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative du FCPE sont disponibles sur votre espace épargnant à l'adresse www.egpargne.com ou sur simple demande, auprès de votre service Ressources Humaines ou auprès de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL - 43, avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris cedex 13.
- Le règlement du FCPE est disponible, sur simple demande, auprès du service Ressources Humaines de votre entreprise ou auprès de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL - 43, avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris cedex 13.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont imposés conformément à la législation fiscale et sociale française ou imposés conformément à la législation fiscale et sociale applicable dans l'Etat de leur résidence. Les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le conseil de surveillance est composé de :
 - douze (12) membres salariés Porteurs de Parts représentant les Porteurs de Parts adhérents du PEG EDF et du PEGI, dont quatre (4) membres sont désignés par les organisations syndicales représentatives à raison d'un (1) membre par organisation syndicale et huit (8) membres sont élus directement par et parmi les Porteurs de Parts,
 - quatre (4) membres représentant le Groupe EDF désignés par la direction de l'Entreprise ;
 il exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres - à cet effet, il désigne un ou plusieurs mandataires représentant le FCPE aux assemblées générales de EDF.
- **Période de réservation** : du **6 au 21 mai 2019** inclus.
- **Période de souscription/rétractation** : du **21 au 24 juin 2019** inclus.
- **Prix de souscription et communication** : le prix de souscription des actions EDF est arrêté et communiqué le **20 juin 2019** ; il correspond au Prix de Référence, diminué d'une décote de 20% et arrondi au centième supérieur, soit **9,81 €**.
- **Date de l'ORS 2019** : [16 juillet 2019].

La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.

Le FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 Février 2020.